

École Paul-VI

666, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3R7
Tél.: (450) 655-8930 Téléc.: (450) 655-7620
Courriel : paulvi@csp.qc.ca
Site web: <http://paulvi.csp.qc.ca/>



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

PROCÈS-VERBAL

Réunion du mardi 26 février 2019

19h00- salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Marie-Sylvie Laurin,

Eric Cimon,

Chantale Casavant,

Myriam Laporte,

Geneviève de la Durantaye,

Marie-Ève Turcotte,

Simon Lachapelle,

Roxana Manea,

Marie-Christine Tremblay

Absents :

Isabelle Pouliot

Martin Prud'homme

1. Ouverture de l'assemblée

Éric Cimon ouvre l'assemblée du Conseil d'établissement à 19h04.

2. Adoption de l'ordre du jour

Roxana Manea propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé appuyée par Chantale Casavant.

CE-18-19-027

3. Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2019 et suivis

Étant donné certaines informations incomplètes au procès-verbal du 29 janvier 2019, l'adoption du procès-verbal du 29 janvier 2019 est reportée à la prochaine séance.

Suivis :

Traiteur scolaire : Il est suggéré de chercher dès maintenant de nouveaux traiteurs à approcher pour 2019-2020 afin de ne pas être pris au dépourvu en début d'année scolaire. Il est important d'avoir la collaboration des éducatrices afin de signaler les anomalies du traiteur actuel afin qu'un suivi soit fait régulièrement.

Chantale Casavant vérifiera le nombre de repas du traiteur reçus dans une journée pour avoir une idée de la popularité de ce service.



Nathalie Hébert communiquera avec le traiteur actuel pour faire part des résultats du sondage fait auprès des parents pour améliorer le service d'ici la fin de l'année.

Les membres du C.É. sont invités à trouver des suggestions de traiteurs qui pourraient être intéressés à offrir un service à notre établissement.

Éric Cimon propose de préparer une grille d'analyse des critères recherchés pour un traiteur et que les membres du C.É. participent à l'élaboration d'une liste de traiteurs ou organismes susceptibles de pouvoir offrir un service. Appuyé de M. Simon Lachapelle.

Mme Tremblay propose d'arriver avec un contrat avant la fin de l'année scolaire,

Suivi Révision budgétaire :

Nathalie Hébert présente le calcul des dépenses qui justifie la retenue de 15 000\$ dans le budget du service de garde.

Suivi notes

Conférence : l'ère numérique.

Bravo à Marie-Ève Turcotte pour l'organisation. 99 personnes se sont présentées dont 21 personnes de l'école Paul VI. Le taux de satisfaction des participants est assez bon. Une personne a commenté la qualité du son.

Suivi déneigement

À certains moments, il manque d'abrasif dans le stationnement et dans le débarcadère. On observe une amélioration au niveau des marches à l'entrée de l'école. Cependant, les marches de l'agora sont encore mal déneigées. La direction fait des suivis réguliers au prestataire de service. Cette dernière est épaulée par les ressources matérielles.

Adopté à la prochaine rencontre.

4. Parole au public

M. Wetter est présent, mais n'a pas de message particulier sauf qu'il mentionne ne pas avoir reçu la documentation et qu'il apprécierait faire partie des communications.

5. Affaires courantes :

5.1 Critères de sélection d'une direction d'établissement

Reporté au prochain C.É. afin de retrouver les critères de l'année dernière.

5.2 Projet éducatif :

- L'activité de la matrice a eu lieu le 4 février avec la majorité des membres du personnel de l'école, Mme Tremblay et Mme Turcotte. L'engagement des participants est à souligner. Les enjeux ressortis sont : transition, bien-être et écriture. Pour la prochaine étape, le comité de pilotage se réunira afin de déterminer les orientations, les objectifs et les cibles. Les directions ont reçu une formation la semaine dernière afin de les soutenir dans le travail qu'il reste à faire. À chaque séance du CÉ, la direction fera le point sur les avancées du projet éducatif. Les membres sur le comité de pilotage sont : Jean-Robin April, Isabelle Hébert, Nathalie Pichette, Sonia Gagné, Marie-Ève Turcotte, Sophie Lapointe, Marilou Bigaouette, Véronique Fortin, Micheline Bélanger, Josée Gervais. Le projet éducatif devra être approuvé par le CÉ à la séance du mois de mai..

5.3 Ajout de service

La direction informe le conseil d'établissement que des ajouts de service seront réalisés à partir de disponibilités budgétaires. Ces ajouts ont été déterminés en collaboration avec le comité EHDAA. Ces ajouts sont :

- Ajout de 7 h à l'horaire de Renée-Anne Siaud, TES
- Ajout 2 jours de TES pour former des groupes d'habiletés sociales pour animer des ateliers de prévention pour les élèves du préscolaire et du 3^e cycle.
- Réalisation d'un projet d'ergothérapie au préscolaire

5.4 Prix de la persévérance scolaire

Karyne Brossard, commissaire, Raouf Absi, conseiller municipal, M. Alain Langlois, vice-président de la CSP se sont présentés à l'école le 12 février dernier pour remettre le prix de la persévérance scolaire à 2 élèves de 6^e année. Les récipiendaires sont Lilia Fakhi et Alexis Lacasse. L'information a été publiée sur le site web de la CSP et la direction annoncera la nouvelle dans l'info-parents. Il est proposé d'aussi faire l'annonce sur la Page Facebook de l'école.

6. Parole aux invités

Aucun invité

7. Suivi des comités

Roxana Manea fait le point sur le comité de l'OPP en mentionnant qu'il n'est plus très actif. Les activités de financement sont concentrées sur le projet de la bibliothèque, pris en charge par le C.É.. En début d'année scolaire, il serait intéressant de présenter l'OPP à l'ensemble des parents étant donné le peu de personnes présentes lors de l'assemblée générale. La présentation du rôle de l'OPP est aussi à revoir puisqu'il ne s'agit pas seulement de participer aux activités de financement mais aussi d'une implication à la vie de l'école, par exemple, la fête de fin d'année, la semaine des enseignants et des petits projets d'aide. Il est souhaitable que dès l'entrée de leur enfant au préscolaire, les parents soient informés de la possibilité de s'impliquer de différentes façons à l'école.

7.1 Bibliothèque

M. Cimon confirme l'envoi de la lettre aux commissaires et à la direction générale en lien avec le projet de bibliothèque. Lors de la journée de la persévérance scolaire, il a été possible de discuter en personne de notre projet avec les commissaires. M. Cimon indique qu'après avoir amassé plus de 65 000\$ pour la réalisation d'une nouvelle bibliothèque, la communauté, les parents et l'équipe-école démontrent qu'ils croient en l'importance d'un espace éducatif. Année après année, les besoins en locaux continueront d'être évalués selon les besoins en place élève. Le fait de reporter le projet ne garantit donc pas la disponibilité des locaux pour la bibliothèque dans les années à venir. En poursuivant le projet de la bibliothèque dès maintenant, tel que prévu, c'est la direction générale qui devra répondre à la communauté dans l'éventualité où le projet ne puisse pas se réaliser. Dans le contexte actuel où nous assistons à un débat au sujet de l'éducation, la Commission scolaire devra être conséquente face à leur décision en lien avec le projet rassembleur que représente la bibliothèque.

La direction mentionne qu'il est impossible pour l'instant de faire un portrait de situation de l'organisation scolaire. Même si la période officielle d'inscription est terminée, les secrétaires ont jusqu'au 6 mars pour entrer les nouvelles inscriptions à l'informatique. De plus, elle rappelle qu'au-delà du secteur de Boucherville, il faut évaluer les besoins sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire. Madame Hébert mentionne qu'elle a regardé la problématique avec son personnel. La conclusion tirée de ces discussions est la suivante : dans le cas où le projet bibliothèque se réalisait dans son intégralité et si un besoin en places élèves justifiait l'ouverture de nouveaux groupes, nous serions dans l'obligation de toucher au local d'anglais et au local du service de garde. Pour le personnel de l'école ce n'est pas souhaitable de toucher au local du service de garde.

Marie-Ève Turcotte, informe le CÉ que la construction du mobilier de la bibliothèque est déjà en cours au CFPP pour les items qui ne sont pas fixes. Depuis un mois, le projet n'avance pas du côté de la commission scolaire alors que l'appel d'offres devait être lancé en février 2019. Plus les délais sont longs pour le lancement de l'appel d'offres, plus le projet pourrait être dispendieux. En attendant la décision de la répartition des locaux par la commission scolaire en ce qui concerne les d'éventuelles classes à ouvrir et l'entrée des inscriptions, les délais font en sorte qu'il pourrait être difficile de réaliser le projet à temps pour la rentrée 2019-2020.

À partir des faits énumérés, Mme Turcotte propose 3 options pour guider la décision que doit prendre le CÉ face à cette situation :

- I- Mettre le projet sur la glace et attendre de voir la décision de la CSP à savoir s'ils utiliseront le local de la bibliothèque pour en faire des classes ou non. Est-ce que nos partenaires seront encore intéressés à nous accompagner dans notre projet s'il est reporté? Comment justifieront nous le report du projet aux organismes et donateurs impliqués dans ce projet?

- 2- Déplacer le projet dans un autre local de l'école ou faire en sorte qu'il représente une plus petite superficie. Éviter les structures fixes, tel que les maisonnettes et l'estrade qui ne seront plus utiles dans le cas où la bibliothèque ait à être déplacée. La modification des plans du projet apporte un coût et des délais supplémentaires en plus de retirer des éléments importants qui rendaient ce projet intéressant et attrayant lorsqu'il avait été présenté à nos partenaires.
- 3- Réaliser le projet tel que prévu malgré tout. Satisfaire le souhait d'offrir un environnement stimulant aux élèves de l'école tout en étant fidèles à nos partenaires financiers et scolaires, à l'implication des parents. Peut-être qu'une fois le projet réalisé, il sera si beau qu'il sera plus difficile d'en refaire une classe.

La qualité de l'analyse des possibilités par Mme Turcotte est soulignée par M. Cimon. Ce dernier suggère d'aller de l'avant avec le projet de la bibliothèque tel qu'il a été prévu. Le fait de poursuivre ce projet démontre l'importance que nous y accordons. Nous devons donner suite à la mobilisation de la communauté et de nos partenaires impliqués dans ce projet.

La direction indique que le CÉ peut se prononcer sur le désir de maintenir le projet bibliothèque tel qu'il a été planifié. Cependant, elle questionne les membres à savoir s'ils veulent prendre le risque d'aller de l'avant sachant qu'il y a une possibilité que le local de bibliothèque soit réquisitionné en tout ou en partie pour l'ouverture de nouveaux groupes. Les parents répondent que s'il advient que la Commission scolaire décide de reprendre le local de la bibliothèque, ils devront se justifier à nos partenaires et à la communauté alors qu'ils étaient au courant de la préparation de ce projet dès le départ. En réalisant le projet dans sa forme actuelle, des solutions devront être envisagées par la commission scolaire si l'utilisation de ce local est nécessaire pour des places élèves.

Le CÉ questionne la direction quant au blocage qu'il semble y avoir du côté de l'architecte de la commission scolaire. Cette dernière s'engage à faire les vérifications à ce sujet.

Éric Cimon, appuyé de Roxana Manea, propose d'aller de l'avant pour que le projet de rénovation de la bibliothèque se poursuive, tel que prévu, et que les plans de l'architecte permettent d'aller en appel d'offres dès maintenant.

CE-18-19-028

Départ de M. Cimon à 21h08.

Marie-Christine Tremblay assumera la présidence pour le reste de l'assemblée.

7.2 Financement

Il n'y a pas eu de rencontre du comité de financement à cause de l'attente de nouvelles de la bibliothèque. Martin Prud'homme est en charge de la danse du 22 mars prochain.

Roxana Manea communiquera avec Martin Prud'homme pour vérifier quels sont ses besoins pour la danse et nous vérifierons si des membres du personnel et parents souhaitent être bénévoles pour l'événement.

La soirée cinéma sera déplacée.

Roxana Manea, appuyée de Chantale Casavant, propose que le cinéma ait lieu le vendredi 26 avril 2019.

CE-18-19-029

Il est question de l'offre alimentaire lors de l'activité cinéma. Des parents ont questionné les choix des produits offerts en lien avec le désir d'offrir des aliments plus sains à leurs enfants. Il a été remarqué par les organisateurs qu'en offrant une trop grande variété de produits, il y avait plus de pertes. L'activité cinéma ayant un objectif de financement, l'offre cherche à répondre à une certaine rentabilité et tient compte du fait que les parents ont la possibilité de choisir ce qu'ils permettent à leur enfant de consommer étant donné leur présence à cet événement festif. Il appartient au comité de financement de proposer les choix en lien avec le déroulement de l'activité cinéma.

8. Information

8.1 Parole au président

Aucun message

8.2 Parole aux membres

Marie-Christine Tremblay indique qu'en l'absence de la secrétaire du C.É, elle peut donner un coup de main et prendre les notes pour le procès-verbal.

8.3 Parole à la représentante du comité de parents

Marie-Ève Turcotte a assisté à une présentation sur les effets du cannabis chez les jeunes par la Maison Jean-Lapointe.

Marie-Ève Turcotte questionne la direction sur le mode de fonctionnement lorsque des membres ont des initiatives pour les rencontres du C.É. Elle s'est dite surprise que la direction lui demande de consulter le président avant qu'elle puisse envoyer un sondage aux membres. Madame Hébert indique qu'elle est encore en période d'appropriation du milieu et qu'elle préférerait user de prudence dans la gestion des dossiers à présenter au C.É. Elle est d'accord que la situation mérite d'être clarifiée. Il est décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine rencontre le point étant donné que le président a dû quitter en cours de rencontre.

8.4 Parole à la représentante du service de garde

Aucun message

8.5 Parole à la direction

Aucun message

9. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21h51.

ISABELLE VALLIERES
Secrétaire

ADOPTÉ